

CONDITIONS FINANCIERES BTS 2018 – 2019

Frais de dossier pour la 1^{ère} inscription dans l'établissement : 25 €uros

CONTRIBUTION DES FAMILLES

10 paiements de :

163,10 €

Option Assistant médico-administratif : 10 paiements de 20,00 €

RESTAURATION -- 2 restaurants scolaires : self ou cafétéria (Ajouter la contribution des familles)

4 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	2 jours fixes par semaine	1 jour fixe par semaine	Repas exceptionnel
10 paiements de :				10 repas
63,60 €	47,70 €	31,80 €	15,90 €	61,00 €
<u>Facultatif</u> : Cotisation APEL : 21 € (montant annuel)				

**Nous conseillons vivement aux familles d'opter pour
le prélèvement (de septembre à juin)**

- ❖ Si vous avez choisi le prélèvement, la restauration sera prélevée avec la contribution.
- ❖ Pour les repas exceptionnels, le paiement doit nous parvenir avant le passage au restaurant scolaire.

Carte de restauration : Elle est délivrée lors de l'entrée de l'élève dans l'établissement et sera conservée pour la suite de la scolarité. La carte est sous l'entière responsabilité de l'élève. Elle permet 1 seul repas par jour. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 6.50 €.

Il peut être demandé, en cours d'année, une participation financière pour diverses activités pédagogiques ou voyages proposés aux élèves.